

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DUCT 8 Subvention Fonds du Maire à l'association "Relais famille".

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Relais Famille" ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 23 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "Relais Famille" (D08971/55041/2012_01264) dont le siège social est situé 138 boulevard Murat (16e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 Subventions à partir des fonds du Maire - 16e arrondissement, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.